

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Gilbert REBER, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Claude GIRARD à Denis BANDELIER, Bernard LIAIS à Hamid HAMLIL, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Robert NATALE à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Thierry MARCJAN, André THEVENOT à Patrice DUMROTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Fabienne LISBOA, Nicolas PETERLINI, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
18/02/10	18/02/10	En exercice	32
		Présents	26
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Evelyne MANTEY est désignée.

2010-01-11 – Service des Eaux – Marché d'entretien, réparation et extension des réseaux d'eau potable sur le périmètre de la CCST

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Préambule :

Dans le cadre de la gestion directe du service public de l'eau, une consultation a été réalisée pour des travaux d'entretien, réparation et extension de réseaux d'eau potable (réseaux principaux et branchements) sur le périmètre d'intervention de la CCST (18 communes et Thiancourt).

Ce marché vient en « soutien logistique et matériel » au service des eaux afin de répondre à ses obligations de production, distribution, stockage et raccordement des abonnés.

Procédure et définition du marché :

La consultation choisie est la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics. Cette consultation fera l'objet de la conclusion d'un marché de type fractionné à bons de commande pour une période de un an à la notification du contrat qui doit débiter le 01 mars 2010.

Ce marché s'exécutera dans le cadre des montants suivants :

- Minimum : 100 000 € HT pour la durée du marché (1 an).
- Maximum : 400 000 € HT pour la durée du marché (1 an).

Les interventions se réaliseront selon :

- une programmation fournie par le Maître d'Ouvrage notamment pour les branchements neufs et renouvelés sous délais administratifs classiques (soit environ 1 mois afin d'obtenir les DICT, permission de voirie donnée par le CG 90, etc.)
- ou sous astreinte 24 h / 24 h, 7 jours / 7 jours déclenchée par le Maître d'Ouvrage. Le délai d'intervention en urgence sera de 2 h à partir de l'appel par le Maître d'Ouvrage. Un autre délai pourra être fixé par le maître d'ouvrage *en fonction de l'urgence* (de quelques heures à quelques jours ouvrables afin d'être en horaire normale).

Déroulement de la consultation :

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 11 janvier et mis sur support papier le 13 janvier sous le numéro 10-5329. Une mise en ligne les 11 et 12 janvier a aussi été réalisée sur marchesonline.com sous le numéro 308685 et sur e-marchespublics.com sous le numéro 80524 avec le Dossier de Consultation d'Entreprises téléchargeable sous support informatique.

La date limite de dépôt des offres était fixée au mardi 2 février à 12 h 00.

Treize entreprises ont retiré ou demandé un dossier. Quatre entreprises ont déposé une offre dans les délais : Saur, Groupement Dodivers - Malnati, STPI et Véolia.

Après dépouillement des offres, analyse et demandes de précisions auprès des quatre entreprises ou groupement, la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 février 2010 pour attribuer le marché en fonction des critères édictés au règlement de la consultation.

La commission propose de retenir l'offre faite par le groupement Dodivers – Malnati comme étant l'offre la plus économiquement avantageuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution de ce marché avec l'entreprise Dodivers-Malnati**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
Et publication ou notification le**

Le Président,

Le Président,